

## LIVRET DE GARANTIE OVIALA

### EAN :

3663095150738 - 3663095150691 - 3663095150745 - 3663095150684 - 3663095150707 -  
3663095150769 - 3663095150653 - 3663095150752 - 3663095150721 - 3663095150660 -  
3663095150714 - 3663095150677

### LIBELLÉ :

MIXI COUSSIN POUF SABLE - MIXI COUSSIN FAUTEUIL TERRACOTTA - MIXI COUSSIN FAUTEUIL ANGLE CACTUS - MIXI COUSSIN FAUTEUIL ANGLE TERRACOTTA - MIXI COUSSIN POUF TERRACOTTA - MIXI COUSSIN POUF CACTUS - MIXI COUSSIN FAUTEUIL ANGLE GRIS - MIXI COUSSIN FAUTEUIL CACTUS - MIXI COUSSIN FAUTEUIL SABLE - MIXI COUSSIN FAUTEUIL GRIS - MIXI COUSSIN FAUTEUIL ANGLE SABLE - MIXI COUSSIN POUF GRIS

**Date de création :** 12/11/2024

**Garant :** Raphaël VANKEIRSBILCK 33 rue de Reckem 59960 Neuville en Ferrain Tel: 0320738614  
[adv@innovaxe.fr](mailto:adv@innovaxe.fr)

### **Garantie légale de conformité**

Conformément aux articles **L.217-4 et suivants du Code de la consommation**, le client bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du produit pour signaler un défaut de conformité. Si le produit ne correspond pas aux attentes définies dans le contrat de vente ou présente des défauts, vous avez le choix entre une réparation, un remplacement, ou un remboursement.

Article **L.217-4** du Code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et est responsable des défauts de conformité existant au moment de la délivrance. Cela inclut les défauts résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci est à la charge du vendeur.

Article **L.217-5** du Code de la consommation : Le bien est conforme au contrat :

- S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
  - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
  - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage
- Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

- Article **L.217-12** du Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Les pièces détachées ne peuvent être expédiées qu'aux magasins situés en France métropolitaine. Ces pièces resteront disponibles pendant un an après la dernière livraison dans le cas où le produit sortirait du référencement Leroy Merlin. Ces pièces détachées sont exclusivement réservées au traitement des demandes après vente dans le cadre de la garantie et ne peuvent être achetées par les magasins ou le consommateur. La prestation de remplacement/montage des pièces chez le consommateur n'est pas prise en charge par OVIALA

#### **Sont exclus de la garantie :**

- L'usure normale du produit en fonction de sa nature, son usage, et son prix.
- Les défauts résultant d'une installation, d'un stockage, ou d'un entretien incorrects.
- Les dommages causés par une mauvaise utilisation, un usage non conforme aux instructions, ou des réparations effectuées par des tiers non agréés.
- Les dégradations causées par des événements extérieurs (accidents, chocs, incendies, vandalisme, intempéries, etc.).
- La corrosion due à l'exposition directe aux éléments (neige, pluie, proximité du front de mer, etc.), en particulier pour les parties métalliques du mobilier.

#### **Garantie des vices cachés**

Conformément aux articles **1641 et suivant du Code civil**, la garantie des vices cachés permet à tout client de choisir entre la résolution de la vente (il devra alors retourner le produit à OVIALA) et OVIALA devra procéder au remboursement du prix du produit retourné. Il peut aussi choisir la réduction du prix de la vente, auquel cas le client conservera le bien mais OVIALA remboursera en partie le prix du bien. Les produits échangés bénéficient de la garantie pour la durée restant à courir.

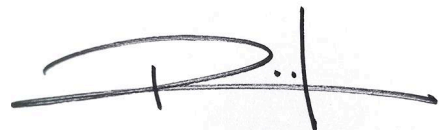
Tout client bénéficie d'un délai de deux (2) ans pour agir en garantie des vices cachés.

Dans le cas d'une demande de remboursement le client sera remboursé après expertise du produit et dans un délai de 14 jours après réception de celui-ci par OVIALA.

Pour être recevable, la mise en œuvre de la garantie implique la soumission, par le client, du produit ainsi que la facture d'achat.

La responsabilité d'OVIALA est limitée au prix des produits défectueux ou non conformes.

OVIALA ne pourra être tenue responsable de l'indemnisation de dommages indirects ou tous les autres préjudices financiers subis par l'acheteur ou un tiers.



**OVIALA**  
33 Rue de Reckem  
59960 Neuville en Ferrain  
Tél. 03.20.73.86.14  
TVA Intra. FR82453135394